

RETRAITE



LA PROPOSITION DE
PRODUIT UNIVERSEL
VERSÉ EN RENTE
VIAGÈRE DE LA FFA
SEMBLE FAIRE L'UNANI-
MITÉ AUPRÈS DES
ASSUREURS

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE : LES ASSUREURS MILITENT POUR UN PRODUIT UNIVERSEL

En désaccord avec le projet de loi Pacte qui viserait la création de deux nouveaux produits d'épargne retraite complémentaire afin de remplacer tous les dispositifs existants, la FFA a dévoilé mi-mars sa proposition de produit d'assurance retraite complémentaire unique en sortie en rente viagère : Revavie.

L'épargne retraite n'aura jamais autant suscité de débats. En cause, le projet de loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) qui fut soumis au conseil des ministres le 2 mai, et dont les contours retraite complémentaire ne sont pas du goût des assureurs. Lesquels, portés par la voix de la FFA (Fédération française de l'assurance), se positionneraient davantage sur la mise en place d'un produit universel baptisé Revavie.

L'épargne retraite au sein de Pacte

Pour rappel, le dispositif Pacte, dont la phase de consultation publique s'est achevée le 5 février, possède pour principale vocation de mieux orienter l'épargne des Français vers le

financement des entreprises. Pour l'épargne retraite, l'objectif serait de « développer et simplifier les produits afin de les faire converger autour de caractéristiques communes », avaient indiqué les pouvoirs publics. « À ce stade, le gouvernement chercherait à simplifier l'offre en épargne retraite et à faciliter la transférabilité des capitaux entre les produits d'épargne retraite individuels et collectifs, et avec les autres produits d'épargne/assurance-vie », expliquent conjointement Maud Vannier-Moreau et Nadia Eng, actuaire associée et actuaire consultante au sein du cabinet Galea & Associés. Il est ainsi proposé que l'offre actuelle soit harmonisée, au même titre que la fiscalité, en créant deux nouveaux produits qui remplaceraient les existants : un

compte avenir individuel (englobant Perp, Préfon et contrat Madelin) et un compte avenir collectif (intégrant Pere et Perco). « Plus précisément, en phase d'épargne, la gestion pilotée serait favorisée et une sortie anticipée serait possible dans des cas limités, à l'instar du fonctionnement actuel du Perco. En phase de retraite : la sortie en rente serait privilégiée avec une éventuelle sortie partielle en capital possible. La gestion pilotée allouerait les placements en fonction de l'horizon de retraite, avec notamment l'accroissement de la part investie en actions dans une perspective de placement à long terme pour les assurés encore loin de la retraite », révèlent les deux spécialistes du cabinet d'actuariat conseil.

La FFA dévoile son projet de produit d'assurance retraite unique

Néanmoins, la mise en place du compte avenir, individuel et collectif, ne satisfait pas les assureurs qui militent ardemment pour une sortie exclusive en rente. « L'assurance-vie est l'instrument privilégié des Français, et on sait que parmi ses objectifs, parmi les motivations, un terme revient souvent et majoritairement, la retraite. C'est un sujet majeur pour nous car, bien sûr l'assurance-vie est là pour servir d'instrument de la retraite, mais ce n'est pas l'instrument dédié à la retraite. L'instrument dédié est l'épargne retraite, celle qui sort en rente, précise Bernard Spitz, président de la FFA, lors de la grande conférence annuelle de la fédération le 15 mars 2018. Nous voyons bien qu'aujourd'hui nous sommes en France dans une situation atypique, pour ne pas dire aberrante. L'évolution des taux de remplacement par génération va en décroissance. Le besoin d'un revenu de complément se fait donc ressentir. Or, lorsque l'on regarde comment la retraite se finance en France, les chiffres parlent vraiment d'eux-mêmes. En 2017, 307 Md€ ont été versés par les régimes obligatoires, soit 98 % en répartition, contre 6 Md€ distribués par les organismes d'assurance, soit 2 % en capitalisation. La comparaison par rapport au reste de l'Europe est glaçante. La moyenne des pays de l'OCDE pour la capitalisation est à 15 % et les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont à plus de 40 %. C'est une exception française, nous sommes entièrement dépendants de la répartition », poursuit Bernard Spitz.

Pour tracer les grands contours contextuels, la FFA n'a pas manqué de lever le voile sur son projet de produit unique d'assurance retraite



complémentaire : « Revavie, l'assurance retraite pour un complément de revenu à vie. » Les grands principes de cette solution inédite tiennent en cinq points. Le produit serait tout d'abord accessible à tous sous forme individuelle ou collective : indépendants, artisans et commerçants, salariés, fonctionnaires, agriculteurs, cadres, non cadres... (« L'idée serait de converger à terme vers un système qui soit uniforme. Et je précise à cette occasion que le Perco, qui, lui, est un produit d'épargne salariale et non de retraite, ne serait pas inclus dans cette réforme », révèle le président de la FFA. Deuxième axe, Revavie serait un instrument qui offrirait un complément de revenus garanti à vie, « ce qui n'est pas le cas des autres propositions », défend Bernard Spitz. Il posséderait en outre une option dépendance en cas de survenance de la perte d'autonomie, avec un transfert de l'épargne. Le produit s'illustrerait également en se démontrant portable. « Les carrières changent, il faut être capable de conserver son actif sans pénalité en cas de changement, de pouvoir épouser les rythmes de la société », déclare-t-il. Enfin, dernier point pour être concurrentiel, les assurés pourraient transférer leur contrat d'un assu-

reur à un autre. Une modalité qui est loin d'être monnaie courante en France.

Revavie, au programme de Pacte ou de la réforme des retraites ?

Reste désormais à savoir si Revavie bénéficiera de l'aval des pouvoirs publics et si, tel est le cas, il s'inscrira davantage dans le projet de loi Pacte prévu pour cette année 2018 ou dans la réforme des retraites espérée pour 2019. La proposition de produit universel versé en rente viagère de la FFA semble, quoi qu'il en soit, faire l'unanimité auprès des assureurs. Pour exemple, le président directeur général d'Axa France, Jacques de Peretti, a déjà fait savoir à plusieurs reprises sa ferme opposition à Pacte et à sa propension à privilégier des produits retraite en sortie en capital. Selon lui, l'espérance de vie des Français, de plus en plus longue, pourrait les conduire, avec une sortie en capital, à rapidement épuiser leurs ressources. Lesquelles ne serviraient alors plus leur objectif premier de complément de revenu jusqu'à la fin de vie. Rien d'étonnant alors à ce que Jacques de Peretti soit davantage favorable à une mise en application de Revavie.